



Paris le 10 novembre 2011

Communiqué de presse du CNAFAL

Les adultes handicapés victimes de la rigueur et de la bureaucratie !

Il n'y a pas de petites économies, surtout si elles sont faites en ponctionnant les pauvres!

C'est le calcul cynique et inadmissible que fait ce gouvernement.

Les adultes handicapés subissent de plein fouet les effets de cette politique.

Alors que Nicolas Sarkozy avait promis en 2007 une augmentation de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH), de 25% étalée sur 5 ans, (soit 5% par an), différentes mesures se chargent de réduire l'assiette des bénéficiaires et **cette augmentation promise n'est pas au rendez vous.**

L'AAH s'élève aujourd'hui à 743,62 €, elle est largement sous la barre du seuil de pauvreté, qui, pour une personne seule est de 954 €.

« Lorsqu'une personne handicapée perçoit d'autres ressources que l'AAH, elle bénéficie d'une allocation mensuelle réduite, dont le montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres ressources (pension d'invalidité, rente d'accident du travail, avantage vieillesse, revenus d'activité professionnelle, revenus fonciers...) et les 743,62 € de l'AAH. »

Un allocataire qui remplit les conditions (avoir moins de 60 ans et avoir un taux d'incapacité d'au moins 80%) est bénéficiaire d'une AAH à taux plein. Il reçoit une majoration de vie autonome (MVA) de 104,77 € mensuels **ou** le complément de ressources (CR) d'un montant mensuel de 179,31 €.

Par contre, si ces bénéficiaires possèdent un livret d'épargne (Livret A par exemple), les intérêts provenant de cette épargne, quel qu'en soit le montant, les privent automatiquement de la MVA ou du complément de ressources. !? Il n'y a pas de calcul différentiel prévu pour le versement de ce complément, il est tout bonnement et stupidement supprimé.

Le CNAFAL demande que cette mesure inadmissible soit immédiatement levée !

Jean-François Chalot
Vice-Président
06 03 05 55 91

Claude Jahier
Secrétaire Générale
06 80 82 72 94

ⁱ Source : service.public.fr



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains.

Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@wanadoo.fr**